

Sciences Humaines et Sociales - Mention : Intervention sociale - Spécialité : Cadre intermédiaires des établissements sanitaires et sociaux

RNCP21825 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	332p, 332, 330
Code(s) ROME	J1502, K1201, K1403, M1605
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université Nice Sophia Antipolis

<http://portail.unice.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le diplômé exerce une responsabilité d'encadrement technique et administratif dans des établissements sanitaires, sociaux ou médicosociaux. Il participe à la préparation des budgets, contrôle leur réalisation, interprète les écarts, rend compte à la direction qui fixe les objectifs politiques ou économiques. Il coordonne les activités d'un ou plusieurs services de ces types d'établissement, anime et gère tout ou partie du personnel. Il garantit la qualité des prestations de services exécutées autour de la prestation de soin. Enfin, il peut étudier la faisabilité technique et financière des projets de développement : affectation financière, recherche de subventions, emprunts, analyse de coûts.

Cette formation, apporte aux cadres intermédiaires, connaissances, méthodes et outils leur permettant de maîtriser la gestion du personnel et de l'activité, de concevoir, évaluer et assurer le suivi des projets, de participer activement à la stratégie et à l'organisation du service.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences développées :

Savoir réaliser des études financières et techniques (appels d'offre, affectation financière, recherche de subventions, emprunts, analyse de coûts, ...),

Savoir préparer un budget, contrôler sa réalisation, interpréter les écarts et réaliser un bilan,

Connaître et suivre les évolutions de la réglementation en vigueur,

Savoir recenser les besoins des personnes qui lui sont confiées,

Savoir élaborer avec son équipe un projet de soins ou service, savoir identifier, prendre en compte les droits sociaux des usagers et proposer des solutions adaptées aux situations problématiques,

Analyser les pratiques en vue d'améliorer la qualité des prestations,

Savoir répartir le travail entre les agents en fonction de l'urgence et de la compétence spécifique,

Savoir évaluer, sélectionner et promouvoir le personnel,

Savoir collecter et diffuser des informations nécessaires à son service,

Savoir rassembler, après analyse des documents ou des faits, les éléments nécessaires à répondre à une demande d'intervention ; savoir régler des rapports techniques,

Savoir utiliser avec efficacité les outils d'aide à la décision.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les diplômés de cette formation peuvent exercer dans l'ensemble des institutions et établissements intervenant dans le secteur sanitaire, social et médico-social. Ils œuvrent dans des cliniques, hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), maison d'accueil spécialisée (MAS), centre communal d'action sanitaire et sociale (CCAS), ESAT ou dans des organismes complémentaires (mutuelle, institution de prévoyance).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Directeur adjoint des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD),
Directeur adjoint des Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT),
Directeur adjoint de foyer d'hébergement,
Responsable adjoint de circonscription d'action sociale,
Responsable qualité en EHPAD ou en service d'aide à la personne,
Coordinateur d'animation, coordinateur de service à domicile,
Directeur adjoint d'associations sociales.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le décret n° 2007-221 du 19 février 2007 pris en application du II de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles relatif aux modalités de délégation et au niveau de qualification des professionnels chargés de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux précise que « Sous réserve des dispositions législatives, réglementaires ou conventionnelles formulant des exigences supérieures, tout professionnel chargé de la direction d'un ou plusieurs établissements ou services sociaux ou médico-sociaux doit être titulaire d'une certification au moins de niveau II enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles prévu à l'article L. 335-6 du code de l'éducation » (Cf. Article D. 312-176-7).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 446 €
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée) V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée) V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	85 355
Jugés difficiles à recruter	43 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	L2X61 — Agents administratifs L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) V1X80 — Infirmiers et sages-femmes V4X85 — Professionnels de l'action sociale

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels ayant contribué aux enseignements ou choisis en raison de leur compétence sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Idem statut d'étudiant

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Si l'ingénierie pédagogique le permet

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour tout ou partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé d'enseignants, enseignants-chercheurs et de professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

UT Nice Côte d'Azur - <http://www.iut.unice.fr/>

Université de Nice Sophia-Antipolis

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/21825/>